

### 3 - La « tempête politique de 1962 » (question 3)

La pratique gaullienne des institutions de la V<sup>e</sup> République va dans le sens du renforcement de l'aspect présidentiel du régime. De Gaulle fait un large usage des pouvoirs propres que lui confère la Constitution. Dans le cadre de la guerre d'Algérie par exemple, non seulement il utilise l'article 16 en 1961, mais il le maintient pendant 6 mois alors que le putsch des généraux ne dure que quelques jours. D'autre part, le gouvernement, qui émane directement du chef de l'État, est quelque peu réduit à un rôle d'exécution. Pendant la guerre d'Algérie justement, s'affirme l'idée d'un domaine réservé au président, domaine comprenant les grandes questions nationales (affaires étrangères, défense). Les événements d'Algérie ont considérablement renforcé les pouvoirs du chef de l'État qui, dès lors, n'est plus un « arbitre » : **le centre du pouvoir est à l'Élysée** et les ministres apparaissent comme des exécutants, de même que le Premier ministre, Michel Debré. De Gaulle prend les grandes décisions et les députés se voient dessaisis de leurs prérogatives ; l'opposition parlementaire monte pendant la guerre d'Algérie, mais les députés contiennent leur mécontentement jusqu'à la signature des accords d'Évian en mars 1962. La crise devient cependant inévitable.

En avril 1962, après la démission de Michel Debré, de Gaulle nomme Premier ministre Georges Pompidou qui n'est ni un politique ni un parlementaire, soulignant ainsi que le gouvernement ne dépend que de lui. Puis, face à une opposition croissante, de Gaulle prend l'initiative : en septembre, profitant de l'émotion provoquée par l'attentat du Petit-Clamart, il annonce qu'une révision de la Constitution prévoyant l'élection du président de la République au suffrage universel sera soumise à référendum. **La crise qui couvait entre de Gaulle et les partis politiques éclate** pour une raison de fond et une raison de forme : d'une part, l'élection du président au suffrage universel donnerait au chef de l'État un pouvoir excessif, d'autre part, la procédure normale de révision de la Constitution prévoit l'approbation préalable du Parlement avant le référendum. Les députés et les sénateurs dénoncent une « violation délibérée » de la Constitution ; le 5 octobre, une

motion de censure du gouvernement, présentée par tous les groupes politiques sauf l'UNR (Union pour la Nouvelle République), est adoptée à une très large majorité. **Le gouvernement Pompidou est renversé, la « tempête politique se déchaîne »**. De Gaulle, dans ses *Mémoires d'espoir*, rend responsables les partis politiques dont le but aurait été « d'empêcher de consolider l'édifice des institutions et, du même coup, de (lui) arracher le pouvoir ». Certes, élire le président de la République au suffrage universel, c'est renforcer la légitimité de son pouvoir, le peuple souverain étant l'unique fondement de cette légitimité, mais de Gaulle refuse de prendre en considération la personnalisation excessive du pouvoir qui, à cette période, n'est pas seulement un risque. Il riposte en décidant la dissolution de l'Assemblée nationale.

Le conflit entre de Gaulle et les partis politiques est tranché par le référendum du 28 octobre et les élections législatives de novembre 1962. **Désormais, le président de la République est élu au suffrage universel direct** ; quant aux élections législatives, c'est un triomphe pour les gaullistes de l'UNR qui, avec l'appoint des républicains indépendants, obtiennent la majorité des suffrages exprimés, « une majorité compacte, homogène ». De Gaulle, fort de cette majorité sans faille, renomme G. Pompidou Premier ministre : il est clair que **pour de Gaulle, le Premier ministre est l'homme du président** et que sa lecture personnelle de la Constitution interdit toute dyarchie à la tête de l'État. « Il a choisi le premier d'entre eux de manière qu'il soit son second. » Au lendemain de la crise de 1962, de Gaulle a les mains libres pour « accomplir la tâche que lui-même a tracée », c'est-à-dire pour conduire la politique d'indépendance nationale, pour redonner à la France son rang.